N°06/17 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis no 06/17 relatif à une demande de crédit de CHF 52'000.- pour la transformation de l'appartement situé dans le Collège de 1915 en bureaux et en salle de psychomotricité

Vallorbe, le 29 mai 2017

Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Mmes Sandrine Robadey, présidente, Catherine Huguenin, Line-Claude Magnenat, Monique Tzaud, Lauranne Bréchon, rapporteur, et de M. Noureddine Ghennoune, s'est réunie le 4 mai 2017 pour examiner le préavis susmentionné. Tous les commissaires étaient présents lors de cette séance.

Nous remercions MM. Roland Brouze, Municipal des écoles et Olivier Ponnaz, Directeur des écoles, pour leur présence ainsi que pour leurs explications et les réponses obtenues.

Comme développé dans le préavis, une classe enfantine supplémentaire doit ouvrir pour la prochaine rentrée scolaire en août 2017. Il est logique de la créer dans le bâtiment des 3 Vallons (bâtiment de l'ASCOVABANO qui réunit les écoliers de la 1ère à la 6ème primaire). Cette classe prendra place dans la salle actuellement utilisée par la logopédiste et la psychologue.

De plus, une demande a été faite à plusieurs reprises de rapprocher la psychomotricienne, qui se trouve actuellement dans la salle polyvalente du Simplon. Ceci, dans le but de centraliser les PPLS (psychologue, psychomotricienne et logopédiste en milieu scolaire), mais également pour des raisons de sécurité.

La commission s'est réunie sur place afin de se rendre compte des travaux nécessaires. Elle a constaté que l'ancien appartement du Collège 1915 est tout à fait approprié pour accueillir les PPLS, au vu des transformations suivantes :

- La loge à l'entrée devient la salle d'attente pour les trois prestataires;
- La cuisine et le séjour réunis deviennent une salle de psychomotricité;
- Les trois chambres sont aménagées en bureaux;
- Les installations sanitaires de la salle de bain sont partiellement enlevées et celle-ci devient un local d'entreposage;
- Les WC et les armoires murales ne sont pas touchés.

Les travaux les plus importants concernent la salle de psychomotricité, qui nécessite la démolition du mur de séparation avec la cuisine, la pose d'un revêtement de sol adapté, et du retrait du faux-plafond, pour retrouver la hauteur d'origine.

Les montants des travaux prévus pour cette transformation se présentent ainsi (TTC) :

- démolition	CHF	1'700.—
- maçonnerie	CHF	4'500.—
- électricité	CHF	6'000.—
- informatique	CHF	8'000.—
- peinture	CHF	6'000.—
- menuiserie	CHF	8'000.—
- sols	CHF	8'600.—
- études, plans et gestion de chantier	CHF	4'500.—
- divers et imprévus (10 %)	CHF	4'700.—
Total	CHF	52'000.—

Les coûts des frais de menuiserie et informatique ont été relevés par la commission. Ils ont été légitimés par la mise en place de portes insonorisées à chaque entrée des pièces de travail, ainsi que par l'apport d'un câblage informatique spécifique au SESAF (service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation qui emploie les PPLS).

La commission relève l'importance de ces prestations pour les élèves, et souhaite assurer leur maintien au sein de l'organisation scolaire locale, dans les conditions les plus adaptées.

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose d'accepter le texte suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal N°06/17,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 52'000.- pour la transformation de l'appartement situé dans le Collège 1915 en bureaux et en salle de psychomotricité;

2. de porter la dépense au bilan comme nouveau compte à amortir en 10 ans;

3. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et/ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

La Présidente :

Sandrine Robadey

Le Rapporteur :

Lauranne Bréchon